

**REPUBLIQUE FRANÇAISE**  
**DEPARTEMENT DES PYRENEES ORIENTALES**  
**COMMUNE DE PEZILLA LA RIVIERE**

**LISTE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE DU 15 MAI 2024 A 18H**

**Membres en exercice** : 27

**Membres présents** : 22

**Membres absents** : 5

**Dont membres représentés** : 1

L'an deux mille vingt-quatre, le quinze mai à 18 h, les membres du conseil municipal de la commune de Pézilla-La-Rivière se sont réunis, en mairie sous la présidence de Monsieur Jean-Paul BILLES, Maire.

**Sont présents** : Jean-Paul BILLES, Nathalie PIQUE, Guy PALOFFIS, Jeanine VIDAL, Blaise FONS, Jean TELASCO, Catherine MIFFRE, Françoise CAMPREDON, Joël PACULL, Pascale PUY, Laurent FOURMOND, Liliane HOSTALLIER-SARDA, Corinne MCKENZIE, Laurence BARBERA, Yannick COSTA, Pascal-Henri BASSET, Carine DEVOYON, Karine CAROLA, Jean-Pascal GARDELLE, Xavier ROCA, Léocadie MENDEZ, Christian FALZON.

**Absents excusés ayant donné pouvoir** : Yves ESCAPE (Pouvoir à Guy PALOFFIS)

**Absents excusés** : Marc BILLES, Nicolas OLIVE, Chrystelle CARLOS, Evelyne SARRAZIN

**Secrétaire de séance** : Laurence BARBERA.

**Date de la convocation** : 07/05/2024

N° de délibération	Objet	Proposition / Décision	Vote
2024/048	BAIL PROFESSIONNEL – RDC 46 AVENUE DE LA REPUBLIQUE SARL LUNIK PATISSERIE	► <b>APPROUVE</b> le projet de bail commercial à passer dès la fin des travaux qui devraient intervenir en juillet prochain pour la location d'un local professionnel situé au rez-de-chaussée du 46 avenue de la République à la SARL LUNIK PATISSERIE, représentée par Mme MAUZE Shirley ; ► <b>DECIDE</b> de fixer le loyer mensuel à 500 € ► <b>AUTORISE</b> M. le Maire à signer toutes pièces et actes se rapportant à cette affaire, l'acte devant être passé par devant Maître Jean-Charles GOUVERNAIRE, Notaire associé à MILLAS (66140) ; les frais d'acte étant pris en charge par la Commune.	Adoption à l'unanimité
2024/049	MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS	► <b>APPROUVE</b> la modification du tableau des effectifs du personnel communal	Adoption à l'unanimité
2024/050	CONVENTION « 30 MILLIONS D'AMIS » / COMMUNE STERILISATION ET IDENTIFICATION DES CHATS ERRANTS	► <b>APPROUVE</b> la convention liant la Commune à la fondation 30 millions d'amis » pour la mise en place d'une campagne de stérilisation et d'identification des chats errants. ► <b>AUTORISE</b> M. le Maire à signer ladite convention ainsi que tout acte et document se rapportant à cette affaire.	Adoption à l'unanimité
2024/051	CONVENTION MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS / COMMUNE	► <b>APPROUVE</b> la convention ci-jointe de mise en œuvre du dispositif « <i>Petits déjeuners</i> » pour l'année scolaire 2023-2024 à passer entre la Commune et le ministère de l'Éducation Nationale, de la Jeunesse et des Sports	Adoption à l'unanimité

	MISE EN ŒUVRE DU DISPOSITIF « PETITS DEJEUNERS »	► <b>AUTORISE</b> M. le Maire à la signer ainsi que tout acte utile en la matière.																																									
2024/052	CONVENTION DE PARTENARIAT ACADEMIE DE MONTPELLIER/COMMUNE MISE A DISPOSITION D'UN ENT (ENVIRONNEMENT NUMERIQUE DE TRAVAIL) 2024/2025	► <b>APPROUVE</b> la convention de partenariat ci-annexée avec l'académie de Montpellier pour la mise à disposition d'un ENT (Environnement Numérique de Travail) pour l'année scolaire 2023-2024 ; ► <b>AUTORISE</b> M. le Maire à signer la convention précitée ainsi que tout acte utile en la matière.	Adoption à l'unanimité																																								
2024/053	MODIFICATION DU PLAN DE FINANCEMENT DETR 2024 SALLE POLYVALENTE D'ACTIVITES JEUNESSE & CITY-STADE	► <b>DECIDE</b> de solliciter une aide de l'Etat au titre de la DETR 2024 pour l'opération de la salle polyvalente d'activités jeunesse et city-stade ; ► <b>APPROUVE</b> le plan de financement ci-après : Plan financement DETR 2024 - SALLE POLYVALENTE D'ACTIVITES JEUNESSE (PERI ET EXTRA-SCOLAIRE) ÉQUIPÉE D'UNE TOITURE PHOTOVOLTAÏQUE & CITY-STADE	Adoption à l'unanimité																																								
		<table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="2">DEPENSES (HT)</th> <th colspan="2">RECETTES (HT)</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Bâtiment</td> <td>542 956,78 €</td> <td>Participation CAF (environ 25%)</td> <td>224 000,00 €</td> </tr> <tr> <td>Photovoltaïque</td> <td>hors subvention</td> <td>Participation sollicitée Etat DETR 2024</td> <td>200 000,00 €</td> </tr> <tr> <td>VRD, Aménagements extérieurs</td> <td>44 904,80 €</td> <td>Participation sollicitée Département</td> <td>55 788,68 €</td> </tr> <tr> <td>City-Stade</td> <td>55 955,00 €</td> <td>Participation sollicitée Région</td> <td>83 718,28 €</td> </tr> <tr> <td>Honoraires (SPS, CT, études de sol...)</td> <td>14 556,00 €</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Géomètre</td> <td>1 350,00 €</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Portails</td> <td>5 380,00 €</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Maîtrise d'œuvre</td> <td>40 190,41 €</td> <td>Autofinancement commune</td> <td>141 786,03 €</td> </tr> <tr> <td><b>TOTAL</b></td> <td><b>705 292,99 €</b></td> <td><b>TOTAL</b></td> <td><b>705 292,99 €</b></td> </tr> </tbody> </table>	DEPENSES (HT)		RECETTES (HT)		Bâtiment	542 956,78 €	Participation CAF (environ 25%)	224 000,00 €	Photovoltaïque	hors subvention	Participation sollicitée Etat DETR 2024	200 000,00 €	VRD, Aménagements extérieurs	44 904,80 €	Participation sollicitée Département	55 788,68 €	City-Stade	55 955,00 €	Participation sollicitée Région	83 718,28 €	Honoraires (SPS, CT, études de sol...)	14 556,00 €			Géomètre	1 350,00 €			Portails	5 380,00 €			Maîtrise d'œuvre	40 190,41 €	Autofinancement commune	141 786,03 €	<b>TOTAL</b>	<b>705 292,99 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>705 292,99 €</b>	
DEPENSES (HT)		RECETTES (HT)																																									
Bâtiment	542 956,78 €	Participation CAF (environ 25%)	224 000,00 €																																								
Photovoltaïque	hors subvention	Participation sollicitée Etat DETR 2024	200 000,00 €																																								
VRD, Aménagements extérieurs	44 904,80 €	Participation sollicitée Département	55 788,68 €																																								
City-Stade	55 955,00 €	Participation sollicitée Région	83 718,28 €																																								
Honoraires (SPS, CT, études de sol...)	14 556,00 €																																										
Géomètre	1 350,00 €																																										
Portails	5 380,00 €																																										
Maîtrise d'œuvre	40 190,41 €	Autofinancement commune	141 786,03 €																																								
<b>TOTAL</b>	<b>705 292,99 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>705 292,99 €</b>																																								
2024/054	CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DU DOMAINE PUBLIC ASSOCIATION L'ENFANCE CATALANE - SAAD RESEDA LOCAL - 48 AVENUE DE LA REPUBLIQUE - RDC	► <b>APPROUVE</b> la convention de mise à disposition du domaine public à passer avec l'association « L'Enfance Catalane » SAAD Reseda-, 41 Bd John Fitzgerald Kennedy à Perpignan à compter du 01/05/2024 pour la location de bureaux au rez-de-chaussée du 48 avenue de la République ; ► <b>DECIDE</b> de fixer le loyer à 100 € /mois auxquels s'ajoute une somme forfaitaire de 50 € au titre des charges courantes (eau, électricité), soit 150 € mensuels - ► <b>AUTORISE</b> M. le Maire à signer ladite convention ainsi que toutes pièces se rapportant à cette affaire.	Adoption à l'unanimité																																								
2024/055	REGLEMENT INTERIEUR DES JARDINS FAMILIAUX DE PEZILLA LA RIVIERE	► <b>APPROUVE</b> le projet de règlement intérieur des jardins familiaux de Pézilla la Rivière ; ► <b>AUTORISE</b> Monsieur le Maire à signer ledit règlement	Adoption à l'unanimité																																								
2024/056	CONVENTION D'OCCUPATION ET D'UTILISATION JARDINS FAMILIAUX DE PEZILLA LA RIVIERE	► <b>APPROUVE</b> le projet de convention d'occupation et d'utilisation des jardins familiaux de Pézilla la Rivière ; ► <b>AUTORISE</b> Monsieur le Maire à signer ladite convention avec chaque jardinier, ainsi que tout document afférent à cette affaire.	Adoption à l'unanimité																																								

2024/057	CONVENTION D'OCCUPATION ET D'UTILISATION JARDINS FAMILIAUX DE PEZILLA LA RIVIERE	<p>► <b>DE FIXER</b> le tarif pour l'utilisation et l'occupation des parcelles à 1€/m<sup>2</sup>/an (et au prorata du nombre de mois en cas d'année incomplète), et le tarif de la caution à 400 € ;</p>	Adoption à l'unanimité
2024/058	AVENANTS AUX MARCHES DE TRAVAUX MAISON DES SERVICES ET DES ASSOCIATIONS	<p>► <b>APPROUVE</b> les avenants aux marchés de travaux de la rénovation de l'ancienne mairie en maison des services et des associations ;</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• N°2 (étanchéité) – Société SARL JELUPI, sise 14 avenue Paul Lafargue, 66350 TOULOUGES, pour un montant de - 2 660 € HT, représentant une moins-value de 29,56 % pour ce lot.</li> <li>• N°3 (menuiseries extérieures) – Société SARL STAL ALU, sise Relais de la Côte Radieuse, route de Perpignan, 66140 CANET EN ROUSSILLON, pour un montant de – 22 172 € HT, représentant une moins-value de 20,3 % pour ce lot.</li> <li>• N°4 (doublages cloisons faux-plafonds) – Société SARL DA COSTA, sise 350 Rue Chenard Et Walcker, 66000 PERPIGNAN, pour un montant de – 13 056 € HT, représentant une moins-value de 15,61 % pour ce lot.</li> <li>• N°5 (Menuiseries intérieures) – Société SAS DROP MENUISERIES, sise 51 avenue de Belfort, 66000 PERPIGNAN, pour un montant de 871 € HT, représentant une plus-value de 5,44 % pour ce lot.</li> <li>• N°8 (peinture) – Société SEE VILLODRE SARL, sise 18 avenue des Albères, BP 80007, 66331 CABESTANY, pour un montant de 2 379,10 € HT, représentant une plus-value de 13,07 % pour ce lot.</li> <li>• N°9 (sols souples) – Société SARL BOUYSSOU, sise 447 rue Alphonse Beau de Rochas, 66000 PERPIGNAN, pour un montant de – 6 398 € HT, représentant une moins-value de 20,37 % pour ce lot.</li> <li>• N°12 (Electricité) – Société SARL Société Nouvelle d'Electricité, sise 13 rue Parmentier, 66350 TOULOUGES, pour un montant de – 567,60 € HT, représentant une moins-value globale sur ce lot de 9,08 %.</li> </ul> <p>► <b>AUTORISE</b> M. le Maire à signer lesdits avenants ainsi que toutes les pièces s'y rapportant.</p>	Adoption à l'unanimité
2024/059	AVENANT AU MARCHÉ DE TRAVAUX AMENAGEMENT DE LA RUE DE LA TÊT	<p>► <b>APPROUVE</b> l'avenant pour l'entreprise STPR - 11 rue des Vignes, 66160 LE BOULOU, de 4 274 € HT (+ 3,33 % par rapport au marché de base) concernant le marché de travaux relatif au réaménagement de la voirie et du pluvial de la rue de la Têt ;</p> <p>► <b>AUTORISE</b> M. le Maire à signer ledit avenant ainsi que toutes les pièces s'y rapportant.</p>	Adoption à l'unanimité
2024/060	CONVENTION ENEDIS / COMMUNE MISE EN ŒUVRE D'UNE OPERATION	<p>► <b>APPROUVE</b> la convention liant la Commune à ENEDIS pour la mise en œuvre d'une opération d'autoconsommation collective.</p> <p>► <b>AUTORISE</b> M. le Maire à signer ladite convention ainsi que tout acte et document se rapportant à cette affaire.</p>	Adoption à l'unanimité

	D'AUTOCONSOMMATION COLLECTIVE		
2024/061	CONVENTION DE RACCORDEMENT ENEDIS / COMMUNE PRODUCTION PHOTOVOLTAÏQUE – SALLE DE CONVIVIALITE	<p>► <b>APPROUVE</b> la convention de raccordement avec ENEDIS pour l'installation photovoltaïque de la salle de convivialité en annexe.</p> <p>► <b>AUTORISE</b> M. le Maire à signer ladite convention ainsi que tout acte et document se rapportant à cette affaire.</p>	Adoption à l'unanimité
2024/062	PROJET DE PARC EOLIEN DE CORNEILLA LA RIVIERE – AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL	<p>► <b>EMET</b> un avis favorable sur ce projet mais rappelle toutefois que la commune de Pézilla-La-Rivière a subi un préjudice financier important (220 000 euros de retombées fiscales directes non perçues), lors de la réalisation du Parc Eolien Catalan du fait du recours exercé par la commune de Corneilla la Rivière qui a engendré un retard d'un an sur la mise en service des 19 éoliennes implantées sur le territoire communal.</p>	Adoption à l'unanimité
2024/063	CONVENTION PERPIGNAN MEDITERRANEE METROPOLE CU / COMMUNE Convention de cession à titre gracieux d'un vélo mécanique Sankeo	<p>► <b>APPROUVE</b> la convention de cession à titre gracieux à passer entre la Commune et la communauté urbaine « Perpignan Méditerrané Métropole » dans le cadre de la cession d'un vélo mécanique à la commune</p> <p>► <b>AUTORISE</b> M. le Maire à signer ladite convention ainsi que tout document s'y rapportant.</p>	Adoption à l'unanimité

Liste des délibérations publiée et affichée le : 22/05/2024